



Briefing sur le développement rural en Afrique Centrale

Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE

Briefing Régional n.1

Accès à la terre, acquisitions de terres et développement rural: nouveaux enjeux, nouvelles opportunités

Hotel Mont Fébé, Yaoundé, Cameroun, 27-28 septembre 2010

<http://www.acpbriefings-fr.net/>

« Accès équitable aux terres et droits des peuples autochtones »

Dr. Ralf Leonhard, Expert foncier, FIAN

Résumé exécutif

En novembre 2008, le président kenyan Mwai Kibaki a loué 40 000 ha de terres à haut potentiel sur le delta du fleuve Tana au gouvernement du Qatar afin que ce dernier puisse les utiliser pour la production horticole. La localisation de cette plantation n'a pas été officiellement divulguée. Le projet est développé dans le secret. Les nouvelles de cette location de terres et de l'exportation de cultures alimentaires ont été révélées au moment où le Kenya subissait des sécheresses et de mauvaises récoltes, contraignant le gouvernement à déclarer l'état d'urgence de pénurie alimentaire nationale.

Un deuxième projet situé dans le delta du Tana concerne la monoculture de canne à sucre. Il s'agit d'un projet public-privé entre Mumias Sugar Company Ltd., la plus grande entreprise sucrière kenyane, et la Tana Athi River Development Authority (TARDA) de l'État. Il vise à transformer 16 000 hectares en plantation de canne à sucre pour les carburants agricoles. Ces deux projets, s'ils aboutissent, entraîneront le déplacement de dizaines de milliers d'agriculteurs qui utilisent actuellement ces terres pour la culture du maïs, du manioc, de haricots, de légumes et de mangue. Les tribus pastorales telles que les Ormas et les Wardeis pâtiront également de la situation, le delta étant utilisé comme pâture pour leurs troupeaux depuis des générations. Cela concerne au moins 2 000 de ces gardiens de troupeaux. Le rapport identifie des violations des droits de l'homme dans la phase préparatoire de ces deux projets et la menace d'autres violations.

Ces dernières années, de larges parcelles de terres agricoles ont été appropriées par des entreprises étrangères. La surface totale dépasse probablement les terres agricoles françaises. Ces terres sont en majorité situées dans les pays africains, dont les populations grandissantes souffrent de famine et de sous-alimentation. Ces acquisitions foncières échappent à la surveillance publique et nombre de détails demeurent inconnus. Cette appropriation a suscité le débat dans les médias, au sein des institutions de développement, au sein des organisations de l'ONU et dans la société civile.

FIAN International travaille depuis plus de vingt ans pour empêcher les évictions forcées des communautés rurales de leurs terres agricoles, leurs pâtures, leurs forêts et leurs zones de pêche. Durant ce temps, FIAN International a observé une marginalisation grandissante de l'agriculture paysanne et des pratiques pastorales au niveau des politiques internationales et nationales. La perte de terres approche à présent celle de l'époque coloniale.

L'appropriation des terres est liée à la crise financière et à la montée en flèche des carburants agricoles. Certains effets de la mondialisation concernent les secteurs primaires des économies nationales, essentiels à l'auto-détermination, à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire des pays et des populations. Ces activités des investisseurs et de leurs CTN sont considérées comme contraires à une vision démocratique d'un accès équitable des populations locales aux terres et aux ressources en tant que condition sine qua non d'une agriculture décentralisée, durable et autonome.